

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-212

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2024-212

**Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rives droites (GIP-GPV) - CODEV
2024-2027 -
Subvention 2024 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions agriculture et
alimentation - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé une politique agricole et alimentaire durable au service de la valorisation du territoire depuis plus de 10 ans. Cet engagement s'est amplifié en 2018 avec la mise en place d'une politique agricole, et encore davantage avec l'adoption de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) en novembre 2022. Depuis 2019, le Grand Projet de Villes Rive Droite a initié une démarche alimentaire de territoire avec pour ambition de répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de la Métropole et plus particulièrement en lien avec les enjeux sociaux et de santé publique propres à la restauration collective publique du territoire du GPV.

Cette démarche alimentaire de territoire s'incarne à travers trois axes de travail :

- Accompagner, expérimenter et analyser la création d'activités agricoles en milieu urbain dense pour contribuer à l'accroissement de la production locale biologique prioritairement à destination de la restauration collective publique (6 000 repas/jour).
- Mettre en place, animer et observer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux (élus, techniciens, mais aussi les autres citoyens, tels que les parents d'élèves et les associations locales) dans cette dynamique de transition sociale et agroécologique.
- Développer des actions de sensibilisation et/ou de formation à l'attention de ces acteurs locaux.
- Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, une fiche est formulée en lien avec le Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets :
 - Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine
 - Études, actions autour de l'alimentation
 - Ingénierie du PAT de la rive droite

I – Projet Alimentaire de Territoire Rive Droite

1 - ÉTUDES ET ACTIONS AUTOUR DE L'AGRICULTURE URBAINE

Études agricoles amont et post-production

Le développement de ces sites de production sur le territoire vise à avoir la capacité d'approvisionner la restauration collective publique en légumes biologiques et locaux, à faire de ces espaces productifs des opportunités d'insertion professionnelle et/ou de formation, à créer des emplois pour les habitants et à contribuer au projet socio-éducatif local de sensibilisation à l'alimentation, notamment auprès des publics scolaires. En parallèle de l'approvisionnement de la restauration collective publique, un projet de commercialisation pourra être soutenu pour la mise en place de vente directe, d'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires, des associations telles que VRAC en lien avec les QPV de la Rive Droite, etc.

Plusieurs sites sont identifiés en plein champ :

- Le « Canon » à Floirac (1,5ha), situé à 900m du quartier Dravemont-Saraillère-Palmer-8mai1945 (NPNRU Régional) – a priori opérationnel en 2024 –
- Le « Loret » et le « Labat » à Cenon (1ha + 1ha), situés respectivement à 300 m et 1km du quartier Dravemont-Saraillère-Palmer-8mai1945 (NPNRU Régional) – a priori opérationnels en 2024
- Le « Grand Tressan » à Lormont (3ha), situé à 1.7 km du quartier Palmer de Cenon et 1,6 km du quartier Carriet de Lormont (NPNRU Régionaux) – a priori opérationnel en 2024 –
- Le « centre équestre » à Bassens (2ha), situé à 700m du quartier Prévert (PRU)

Les études envisagées (techniques, juridiques et économiques) permettront de préciser les conditions de mise en production des sites, en amont de la contractualisation pour suivre et accompagner les porteurs de projets en phase d'exploitation, mais aussi en aval pour la revente de la production. L'objectif est de sécuriser un modèle d'exploitation (aussi bien technique qu'économique) pour qu'il soit viable et durable aux vues des enjeux de précarité alimentaire des populations en Quartiers Politique de la Ville (QPV).

C'est une phase essentielle à la pérennisation du projet dans le temps avec les facteurs actuels de variabilité du coût de l'énergie et de l'accélération du réchauffement climatique qui impacte directement la disponibilité en eau et les rendements agricoles.

Cette recherche aura aussi un regard particulier sur les enjeux écologiques. Le site du Canon présente en effet des enjeux environnementaux importants (espèces protégées). Il représentera une expérimentation pilote en matière de cohabitation entre activités agricoles et biodiversité et constituera donc un levier de sensibilisation important des populations locales aux enjeux globaux, aussi bien alimentaires qu'écologiques.

Valorisation et publications des expérimentations

Dans le cadre de la recherche-action menée par le/la doctorant.e, des actions de communication sont envisagées pour valoriser l'évaluation et l'analyse de la démarche agricole et alimentaire : organisation ou participation à des séminaires (auprès des acteurs publics et privés, la société civile, l'enseignement et la recherche localement et nationalement) ainsi que publication de communication (via des articles notamment mais aussi des chapitres d'ouvrage collectif ou autre). Ces actions de communication viendront en complémentarité de celles visant à valoriser le PAT de la Rive Droite dans son ensemble. Par ailleurs, des études pourraient être envisagées pour compléter le travail du (de la) le/la doctorant.e ; des chercheurs d'autres spécialités pourraient intervenir pour étudier certains sujets via d'autres angles d'approche des sciences humaines et sociales.

2 - ÉTUDES ET ACTIONS AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Des actions autour d'une accessibilité à une alimentation de qualité, de sensibilisation à l'alimentation durable et au bien-manger, de l'autoproduction, menées par et avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) locaux, seront mises en place.

Il s'agira d'apporter un soutien à la pérennisation des jardins partagés déjà existants (par la

formation d'animateur.rice par exemple), ainsi qu'accompagner les projets de jardins qui pourraient émerger. C'est particulièrement le cas du projet de tiers-lieu jardiné dans le quartier Henri Sellier (Cenon), au cœur du NPNRU National Joliot-Curie, qui a vocation à lier jardinage, culture et lien social ; ce projet est encore en cours de construction en 2023. Ce type de projet nécessite notamment des études de sol, hydrogéologiques voire d'insertion paysagère.

Par ailleurs, un des enjeux est de répondre à une problématique croissante de précarité alimentaire, à laquelle nous souhaitons répondre en co-construisant des solutions locales avec les acteurs locaux de l'ESS, avec lesquels nous animons une coopération. Ainsi, des projets alternatifs sont en cours de réflexion sur la Rive Droite avec les acteurs de l'ESS : épicerie mobile solidaire, cantine solidaire, café associatif, etc. Des animations de sensibilisation au bien-manger, à l'aspect nutritionnel, à la cuisine facile et faite maison avec peu d'équipements... sont envisagées en parallèle de projets tels que l'épicerie mobile solidaire. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche non seulement de distribution (et donc d'accessibilité géographique et financière à des produits de qualité) mais aussi de sensibilisation (accessibilité pratique et culturelle, montée en compétences, confiance en soi).

Également, une gestion différenciée des biodéchets des restaurants satellites a été mise en œuvre par certaines Villes membres du GPV (Lormont et Floirac). Pour d'autres, les modalités de valorisation de proximité des déchets alimentaires sont à l'étude. Des études complémentaires pourraient mettre en évidence des opportunités de valorisation de proximité, viables et s'inscrivant dans l'économie circulaire.

Enfin, un outil de transformation type légumerie est en projet dans le cadre du macro-projet Food Factory (situé au sein de la Vieille Cure de Cenon). Nous souhaitons bien évidemment que cette légumerie s'inscrive en complémentarité d'une offre de transformation qui pourrait se développer sur la Métropole de Bordeaux. Nous serons aussi vigilants à ce que cette légumerie favorise la création d'activité localement (par exemple via des dispositifs de l'insertion par l'activité économique). Ainsi, nous pensons intéressant qu'une partie de l'ingénierie métropolitaine puisse être mobilisée pour accompagner la construction de cet outil de transformation à la Vieille Cure.

3 - INGENIERIE DU PAT DE LA RIVE DROITE

Par son action et ses missions, la cheffe de projet PAT contribue à développer le Projet Alimentaire Territorial :

- Animer le réseau des partenaires locaux issus de l'action publique et privée
- Initier, faciliter, accompagner des actions intercommunales
- Accompagner des actions communales en lien avec le PAT intercommunal
- Présenter et mettre en débat les actions menées dans le cadre du PAT auprès des partenaires opérationnels et financiers.
- Au sein de l'équipe projet du PAT, la cheffe de projet sera accompagnée d'un.e doctorant.e en contrat CIFRE pour faire perdurer le lien entre le PAT et la recherche avec notamment le CNRS et l'INRAE. Ce.tte doctorant.e participera en lien avec la cheffe de projet à l'observation et l'évaluation de la dynamique agricole sur la Rive Droite :
- Accompagner les porteurs de projets agricoles dans la mise en production des sites de production identifiés ;
- Coordonner la recherche et l'action, entretenir des interactions fertiles entre elles ;
- Favoriser la prise de recul, le bilan, retours d'expériences (succès et difficultés rencontrés) et la formulation d'une analyse critique et constructive.

Enfin, une partie du budget est prévue pour l'accueil annuel d'un.e stagiaire sur une durée de 6 mois, afin de venir apporter un soutien à l'équipe projet du PAT de la Rive Droite dans l'accompagnement des actions intercommunales.

II – Budget prévisionnel pour 2024

Le GPV sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 67 000 €, ce qui représente 44% du budget prévisionnel estimé à 153 900 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel fonctionnement 2024 (€ H.T.)				
Dépenses	Montant	Recette	Montant	%
Ingénierie Cheffe de projet PAT 1 ETP	46 000	Bordeaux Métropole	67 000	43,53
Ingénierie Cheffe de projet Recherche-Action PAT (CIFRE) 1 ETP	38 000			
Stage	4 000			
Ingénierie Chef de projet ESS 0,1 ETP	5 500			
Frais de fonctionnement (fournitures, télécom, assurances, etc.)	2 400			
Frais de fonctionnement (fonctions support)	15 000	Autofinancement	86 900	56,47
Volet alimentation (actions de sensibilisation, formations, etc.)	13 000			
Volet agriculture urbaine (Etudes, actions de communication)	30 000			
Total dépenses	153 900	Total recettes	153 900	100

La subvention de Bordeaux Métropole sera répartie de la manière suivante :

Dépenses éligibles	Montant des dépenses	Type de subvention	Montant et % des subvention
Ingénierie Cheffe de projet PAT 1 ETP	123 900 €	Subvention de fonctionnement	52 000 € 43,53 %
Ingénierie Cheffe de projet Recherche-Action PAT (CIFRE) 1 ETP			
Stage			
Ingénierie Chef de projet ESS 0,1 ETP			
Frais de fonctionnement (fournitures, télécom, assurances, etc.)			
Frais de fonctionnement (fonctions support)			
Volet alimentation (actions de sensibilisation, formations, etc.)			
	30 000 €	Subvention	15 000 €

Volet agriculture urbaine (Etudes, actions de communication)		d'investissement (études et actions liées à des travaux, investissements et mises en œuvre de projets agricoles)	56,47%
Total	153 900 €	Total	67 000 € - 43,53 % du projet

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2022-770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire

VU la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2026,

VU le dossier de demande d'aide du 7 juillet 2023 présenté par le GIP-GPV,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Projet Alimentaire de territoire et le projet 'Quartiers Fertiles' du GIP GPV Rive Droite valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention d'investissement de 15 000 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles.

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV Rive Droite une subvention de fonctionnement de 52 000 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer la dépense d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2024 en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Article 6 : d'imputer la dépense de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--